



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 novembre 2023

<b>Date de la convocation :</b> 10 novembre 2023	<b>L'an deux mille vingt-trois,</b> le jeudi seize novembre à dix-neuf heures,
<b>Date d'affichage :</b> 10 novembre 2023	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
<b>En exercice : 15</b>	<b>Étaient présents :</b>
<b>Présents : 13</b>	<i>Karine KAUFFMANN, Maire</i>
<b>Votants : 15</b>	<i>Eric LAURENT, Bernard JUERY, Apolline SCHRECK, Carla FICUCIELLO, Geneviève PINÇON, Eric CHANTOT, Angéline MOYET, Philippe MARTINET, Manuel LEON, Patrick FOURNIER, Cécile BITOUN, Laurence LELARGE, conseillers municipaux.</i>
	<b>Étaient absents :</b>
	<i>Cécile CURIEL (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO) Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)</i>
	<b>Secrétaire de Séance : Geneviève PINÇON</b>

### III- DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2023

#### Exposé de M. LAURENT:

En cette période de fin d'année, afin de procéder d'une part à des écritures d'ordre demandées par la Trésorerie et d'autre part, d'intégrer les modifications habituelles permettant de se conformer au mieux à l'activité réelle de la commune, comparée à celle qui avait été projetée, il est proposé de réaliser les mouvements de comptes suivants :

#### En fonctionnement \_ Dépenses :

**Chapitre 11 « Charges à caractère général » : - 45 000 €**

Article - 60612 « Energie - Electricité » : - 15 000€

Article - 61521 « Entretien de terrains » : - 30 000€

**Chapitre 12 « Charges de personnels » : + 35 000 €**

Article - 6411 « Personnel Titulaire » : + 20 000€

Article - 6455 « Cotisations Assurance personnel » : + 15 000€

**Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » : + 10 000 €**

Article - 673 « Titres annulés (exercice antérieur) » : + 10 000€

#### En investissement :

· **Dépenses : + 92 751.50 €**

### Mairie de Médan



**Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**

Article - 2031 « Frais d'études » : + 3 000€

**Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

Article - 2115 « Terrains bâtis » : + 192 751,50€

Article - 21318 « Autres bâtiments publics » : - 103 000€

· Recettes : + 92 751.50 €

**Chapitre 16 « Emprunt et dettes assimilées»**

Article - 1641 « Emprunt en euros » : + 100 000€

**Chapitre 24 « Produits des cessions d'immobilisations »**

Article - 024 « Cessions immobilières » : - 200 000€

**Chapitre 27 « Autres immo-financières »**

Article - 2764 « Créances sur les particuliers » : + 192 751,50€

**Délibération :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités locales,

Vu la délibération en date du 04 avril 2023 portant adoption du budget de l'exercice en cours,

Vu la délibération n°I du Conseil municipal du 31/07/2023, approuvant la décision modificative n°1,

Vu la commission des finances du 13/11/2023,

Considérant que cette décision modificative est conforme au budget de l'exercice en cours,

Après en avoir délibéré, à la majorité avec 1 vote CONTRE (L. LELARGE)

- APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de l'exercice 2023 conformément au document annexé.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 16/11/2023

Le Maire,  
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :

Dépôt en Sous-Préfecture le 16/11/2023

Et par publication le 20/11/2023

**Mairie de Médan**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye Canton de Poissy Nord •  
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 10 00 - Fax : 01 39 08 10 01 - Application agréée e.f.legalite.com  
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2023

99\_DE-078-217803840-20231116-III112023-D